

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 AVRIL 2015**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 Avril 2015, s'est réuni en séance publique le JEUDI 9 AVRIL 2015 à 20h30, à la mairie, sous la présidence de M.TASSIN, Maire.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

*M. TASSIN, Maire,  
M. DEGREMONT, Mme COLLET, Mme BOUZIANE, Adjoint,  
M. VAN HILLE, M. MOSSER, Conseillers Municipaux délégués,  
M. PONSARD, Mme LIENKE, Mme BOURGEOIS, Mme DESPLANCHES, Mme FERON, Mme LECOQ,  
Mme TORTRAT, M. PANIER, Conseillers Municipaux*

**Pouvoirs :** de M. CONTANT à M. DEGREMONT

**Secrétaire de séance :** Mme FERON

\*\*\*\*\*

M. le Maire déclare ouverte, à 20 h 35, la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme FERON secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Le procès-verbal de la séance du 26 Février 2015 est approuvé avec 14 pour et 1 abstention (Mme Lecoq).

**1.- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 :**

Monsieur le Maire présente les chiffres de résultat de clôture de l'exercice 2014 pour l'investissement de 71 351.59 euros et pour le fonctionnement de 274 938.72 euros.

Le Conseil Municipal, **adopte à l'unanimité** le compte de gestion de la commune de Gouvernes établi pour l'exercice 2014 par Mme le Receveur Municipal.

**2.- COMPTE ADMINISTRATIF 2014 :**

Monsieur Degrémont présente un tableau comparatif des comptes administratifs de 2012, 2013 et 2014 afin de visualiser les différentes variations.

Le Compte Administratif 2014 dont les résultats sont en concordance avec le Compte de Gestion est **adopté à l'unanimité**. Pendant ce vote, le Maire s'est retiré.

**3.- AFFECTATION DE RESULTAT 2014 :**

Monsieur le Maire explique que le résultat de clôture d'investissement de 2014 (71 351,59 €) reste en investissement pour combler le déficit du solde des restes à réaliser (-132 334,43 €). Concernant l'excédent de fonctionnement de 274 938,72 €, il est réparti en investissement pour 60 982,84 €, et en fonctionnement pour 213 955,88 €.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** l'affectation de résultat proposée.

**4.- BUDGET PRINCIPAL 2015 ET TAUX COMMUNAUX 2015 :**

Monsieur le Maire présente le budget en déroulant les recettes et les dépenses par chapitres et opérations.

Le Conseil Municipal, **adopte avec 11 voix pour et 4 contre** (Mme Tortrat, Mme Lecoq, Mme Feron et M. Panier) le budget 2015, qui s'équilibre avec 1 122 351,88 € en section de fonctionnement pour les dépenses et les recettes et de 279 475,13 € en section d'investissement pour les dépenses et les recettes.

Le Conseil Municipal, **fixe avec 11 voix pour et 4 contre** (Mme Tortrat, Mme Lecoq, Mme Feron et M. Panier) les taux communaux pour 2015, pour la taxe d'habitation : 14,20%, pour la taxe foncière bâti : 27,49%, et pour la taxe foncière non bâti : 79,64%.

L'augmentation de 5% du taux des taxes communales est nécessitée par la très forte diminution de la dotation de l'Etat, l'augmentation de la contribution au fonds de péréquation communale et intercommunale, et par les charges nouvelles résultant de la réforme scolaire.

Il est précisé que cette augmentation ne concerne que la moitié du total de la taxe foncière due par le contribuable, soit une augmentation de 2,5% du montant effectif des taxes foncières. Concernant la taxe d'habitation, la part communale ne représentant que 60% de l'ensemble de cette taxe, il s'agit d'une augmentation de 3%.

Ces augmentations sont très inférieures à la pratique constatée dans de nombreuses communes.

Mme Lecoq estime que le budget ne respecte pas le principe de sincérité et que certains postes de dépense seraient surestimés.

M. le Maire rappelle que les charges de caractère général pour 2015 comportent exceptionnellement un montant de 72 000 € destiné aux travaux de la rue Victor Hugo. Mis à part ce montant, les charges générales sont prévues au même niveau qu'au projet de budget 2014. Les charges de gestion et les charges de personnel demeurent stables par rapport au projet de budget 2014 (respectivement -3% et +3%).

Il précise que la prévision de dépenses ne doit pas être sous-estimée, et qu'il importe de préserver la capacité d'emprunt et la capacité d'autofinancement, auxquelles contribuent les excédents reportés, particulièrement en prévision de l'importante opération future d'extension du groupe scolaire, et, en cette attente, en prévision de l'enfouissement des réseaux de la rue Victor Hugo, et l'extension du cimetière, opérations décidées par le Conseil municipal.

En outre, il est important d'accompagner la perte de ressource due à la très forte diminution de la dotation de l'Etat, qui est constatée à -25% sur 2 ans, et annoncée à -50% sur 4 ans, sans attendre que les comptes se retrouvent sans aucune marge possible pour l'autofinancement.

#### **5.- CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'ABRIS VOYAGEURS PAR LE DEPARTEMENT :**

En vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports en commun, le Département a décidé de favoriser la mise en place d'abris-voyageurs dont il est propriétaire, dans les communes de Seine et Marne.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de renouveler la mise à disposition gratuite d'abris voyageurs par le Département au profit de la commune.

Le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Général de Seine et Marne cette convention.

#### **6.- CAMG : PRISE DE COMPETENCE « LECTURE PUBLIQUE » :**

Monsieur Mosser et M. le Maire expliquent les objectifs de cette prise de compétence : offrir une égalité territoriale quant à l'accès au livre, une meilleure visibilité des fonds de ressources documentaires disponibles pour les publics du territoire et pour les professionnels, une facilité des échanges et de circulation des documents entre les différents sites, l'enrichissement de l'offre documentaire. Ce réseau sera matérialisé par une carte unique qui donnera accès aux 13 bibliothèques du territoire de Marne-et-Gondoire.

Le Conseil Municipal donne avec **13 voix pour et 2 abstentions** (Mme Lecoq et Mme Tortrat) un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire.

#### **7.- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ERDF :**

Monsieur le Maire informe que l'article R.2333-105 du CGCT prévoit la redevance pour occupation du domaine public communal due par ERDF en considérant la population de la commune.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, **dit à l'unanimité** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **8.- ANNULATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT LA CONVENTION AVEC VALYO : OCCUPATION DOMANIALE DE REPETEURS SUR LES SUPPORTS D'ECLAIRAGE PUBLIC :**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire **à l'unanimité** à annuler la délibération n°11/2015 du Conseil Municipal du 26 février 2015 relative au projet de convention d'occupation domaniale de répéteurs de M2O sur les supports d'éclairage public de la commune. La question sera revue en fin d'année 2015, en liaison avec le SIAEP (syndicat compétent en matière d'eau potable).

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

##### Plan Local d'Urbanisme

Le document technique représentant l'état actuel de la commune a été élaboré par notre cabinet d'urbanisme. Ce document sera présenté lors d'une réunion avec les PPA (Personnes publiques associées) le 16 avril 2015 afin qu'ils puissent émettre des remarques techniques sur cet état des lieux.

Les documents relatifs au PLU sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture au public.  
Une commission urbanisme aura lieu 2<sup>ème</sup> quinzaine de Mai.

CAMG – Syndicat de transports :

LA CAMG demande une modification de l'article 2 des statuts du Syndicat de transports concernant les compétences. Marne-et-Gondoire souhaite avoir la maîtrise de l'offre de transports publics sur son territoire, avec l'appui technique du Syndicat intercommunal compétent.

Vie périscolaire :

Une note d'information a été faite aux parents concernant la suppression des 4 euros pour les frais de pré-inscription pour l'activité extra-scolaire du mercredi. En accord avec la Mairie de St-Thibault la convention a été modifiée dans ce sens.

Une commission vie scolaire aura lieu au mois de Mai 2015.

Manifestations culturelles :

-Samedi 11 avril aura lieu le nettoyage de printemps, 57 inscrits sur Gouvernes et une vingtaine à Guermantes.

-Dimanche 12 avril à 17h00, aura lieu la représentation d'une chorale de Gospel dans l'église de Gouvernes, la billetterie se fera directement avec la chorale. Il y aura également le passage de la « randonnée des 3 châteaux ».

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Il est demandé s'il y a une présence d'amiante dans le préfabriqué de l'école, et si des contrôles ont été faits. Ce point sera vérifié.

Séance levée à 22 heures 55.

Fait en Mairie, le 16 Avril 2015  
Le Maire,  
Jean TASSIN